



Dossier OF-Fac-Oil-T260-2013-03 59
Le 12 octobre 2018

Maître Shawn H.T. Denstedt, c.r.
Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
450, Première Rue S.-O., bureau 2500
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Courriel : regulatory@transmountain.com

Trans Mountain Pipeline ULC (« Trans Mountain »)
Demande visant le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain
(le « projet »)
Réexamen par l'Office national de l'énergie de certains aspects de son rapport
de recommandation (le « rapport »), conformément au décret 2018-1177 de la
gouverneure en conseil (le « réexamen »)
MH-052-2018 (Réexamen)
Exigences de dépôt de renseignements par Trans Mountain

Maître,

A. Aperçu

La présente vise à expliquer les renseignements supplémentaires qui sont exigés de Trans Mountain en vue du réexamen, dont le contexte est décrit dans la [lettre](#) de l'Office du 26 septembre 2018.

Trans Mountain doit transmettre à l'Office les renseignements demandés dans la présente lettre au plus tard à **15 heures, heure du Pacifique (16 heures, heure des Rocheuses)** le **31 octobre 2018**.

B. Processus de commentaires et décisions de l'Office

Dans sa lettre du 26 septembre 2018, l'Office sollicitait les observations du public sur l'audience de réexamen, y compris sur la question de savoir si le transport maritime connexe au projet devait être inclus dans le « projet désigné » en vertu de la LCEE (2012), ainsi que des commentaires sur une version préliminaire de la liste des questions.

.../2

Le 5 octobre 2018, l'Office a [invité](#) les parties à lui faire part d'autres observations sur la question précise de la limite spatiale du transport maritime connexe au projet.

Dans sa lettre datée du 12 octobre 2018, l'Office a décidé, à la lumière des principes, d'inclure le transport maritime connexe au projet entre le terminal maritime Westridge et la limite des eaux territoriales de 12 miles nautiques dans le « projet désigné » devant être soumis à une évaluation en vertu de la LCEE (2012).

Le 12 octobre 2018, l'Office a également rendu publique la liste des questions qui seront étudiées à l'audience de réexamen; cette liste est jointe à l'ordonnance d'audience MH-052-2018, dont elle constitue l'annexe 1.

Les motifs écrits des décisions de l'Office sur les questions qui précèdent suivront.

C. Renseignements exigés

L'Office exige que Trans Mountain dépose des éléments de preuve pour chacun des thèmes énumérés dans la liste des questions.

Sans restreindre la généralité de cette demande, l'Office relève ci-dessous quelques volets précis. **La demande ne vise que de nouveaux éléments de preuve ou ceux qui ont été actualisés.** Il a déjà annoncé que le dossier de la présente audience de réexamen comprendrait l'ensemble de la preuve déposée dans le cadre de l'audience OH-001-2014 relative au certificat. Par conséquent, **si des renseignements pertinents se trouvent déjà dans le [registre public](#) de l'Office, vous êtes prié de fournir les liens et les numéros de page plutôt que de déposer ces documents de nouveau.**

Premier volet : Espèces inscrites à la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (« LEP »)

Demande : En ce qui concerne le cinquième point de la liste des questions, veuillez fournir une liste des espèces susceptibles d'être touchées par le transport maritime connexe au projet, s'il y a lieu, qui ont été nouvellement inscrites sur la liste de la LEP ou dont la désignation a changé depuis la date du rapport de l'Office.

Deuxième volet : Mesures d'atténuation et de surveillance

Demande : Pour chacun de quatre effets environnementaux nocifs relevés au deuxième point de la liste des questions, à savoir les émissions de gaz à effet de serre, les effets sur l'épaulard résident du sud, les effets sur l'utilisation par les Autochtones de la ressource associée à l'épaulard résident du sud et les effets potentiels d'un déversement de grande envergure dans le pire des scénarios, et pour chacune des espèces inscrites sur la liste de la LEP énumérées au cinquième point de cette même liste (en tenant compte de tout changement qui aurait pu y être apporté et qui est indiqué au premier volet ci-dessus), veuillez fournir ce qui suit :

- a) des renseignements faisant le point sur toute discussion qui ont eu lieu relativement à des mesures d'atténuation plausibles visant à éviter, à réduire et/ou à contrebalancer les effets nocifs du transport maritime connexe au projet, ainsi que toute modification apportée à la réglementation, depuis la date du rapport de l'Office;
- b) des renseignements faisant le point sur toute discussion qui ont eu lieu relativement à la sécurité et à la faisabilité, sur les plans technique et économique, pour chacune de ces mesures;
- c) des renseignements faisant le point sur toute mesure visant à surveiller les effets nocifs ou l'efficacité des mesures d'atténuation;
- d) des renseignements faisant le point sur toute discussion tenue sur la question de savoir qui (autorité, organisme ou organisation) serait chargé de la mise en œuvre de chaque aspect des mesures d'atténuation et de surveillance;
- e) des renseignements faisant le point sur toute consultation que Trans Mountain a pu mener auprès du public, des groupes autochtones et des autorités gouvernementales, y compris les connaissances communautaires et les connaissances traditionnelles autochtones recueillies, à l'égard de chacun des éléments ci-dessus.

Troisième volet : Épaulard résident du sud

Demande : En ce qui concerne l'épaulard résident du sud, veuillez fournir toute information sur l'efficacité potentielle, la sécurité et la faisabilité, sur les plans technique et économique, de chacune des éventuelles mesures d'atténuation ci-dessous, y compris, pour chacune, la façon dont elle pourrait être mise en œuvre et surveillée, et l'entité (autorité, organisme ou organisation) qui pourrait en être chargée :

- a) modifications des couloirs de navigation afin de réduire les effets nocifs sur l'épaulard résident du sud, par exemple le déplacement des couloirs de navigation pour les éloigner des zones de rassemblement de mammifères marins;
- b) limitations de vitesse et modifications des trajets habituels de navigation, comme des convois, pour réduire les effets nocifs éventuels, par exemple les bruits sous-marins ou les risques de collision avec des navires;
- c) recours à des observateurs de mammifères marins à bord des navires liés au projet, et les mesures qui devraient être prises dans le cas où l'on constaterait la présence d'épaulards résidents du sud;
- d) mesures pour accroître l'abondance de proies pour contrebalancer les effets du transport maritime connexe au projet;
- e) mesures de conception (y compris la coque et l'hélice) et d'entretien des navires pour réduire les effets nocifs, comme les bruits sous-marins produits par les navires liés au projet;

- f) toute autre mesure susceptible d'éviter, de réduire et/ou de contrebalancer les effets nocifs du transport maritime connexe au projet;
- g) mesures susceptibles d'éviter ou de réduire les effets nocifs cumulatifs sur l'épaulard résident du sud.

Quatrième volet : Oiseaux de mer

Demande : En plus des sujets abordés précédemment, en ce qui concerne les espèces d'oiseaux de mer qui sont susceptibles d'être touchés par le transport maritime connexe au projet, veuillez fournir ce qui suit :

- a) l'expertise ou les connaissances voulues sur d'éventuelles mesures pour éviter ou réduire les effets nocifs, comme la mortalité et les perturbations sensorielles, du transport maritime connexe au projet;
- b) l'expertise ou les connaissances voulues concernant l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de suivi pertinents.

Cinquième volet : Déversements de pétrole en milieu marin

Demande : Fournir ce qui suit :

- a) toute information sur la recherche et les découvertes depuis la date du rapport de l'Office sur le devenir et le comportement ainsi que le nettoyage du pétrole (y compris le bitume dilué) déversé dans des milieux marins, qui se rapporteraient au transport connexe au projet;
- b) l'expertise ou les connaissances voulues sur des améliorations qui auraient été apportées, depuis la date du rapport de l'Office, en matière de prévention des déversements en milieu marin, ainsi qu'en ce qui a trait aux mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence depuis la date du rapport de l'Office, et à toute information à jour sur la mise en œuvre du régime renforcé d'intervention en cas de déversement de pétrole en milieu marin, dont il est fait état à la condition 133 du certificat du rapport de l'Office.

Sixième volet : Sécurité maritime, navigation et perturbation

Demande : En ce qui concerne les risques potentiels à la sécurité et à la navigation et les perturbations des autres navires, veuillez fournir ce qui suit :

- a) tout élément de preuve supplémentaire sur l'incidence des sillages des navires du transport maritime connexe au projet à diverses vitesses sur les navires non liés au projet qui croisent ces mêmes sillages;
- b) tout élément de preuve supplémentaire sur des mesures visant à éviter, à réduire et/ou à contrebalancer les effets des navires du transport maritime connexe au projet sur les navires non liés au projet, y compris les embarcations privées de plaisance;

- c) les mises à jour ou modifications apportées aux services de pilotage maritimes et aux mesures visant à atténuer les risques pour les personnes, les navires et l'environnement, s'il y a lieu;
- d) les mises à jour des changements législatifs ou de politique concernant les exigences relatives aux remorqueurs d'escorte qui s'appliqueraient aux navires liés au projet, s'il y a lieu.

Pour toute question, veuillez communiquer avec l'équipe de conseillers, par téléphone au numéro sans frais 1-800-899-1265, ou par courriel à l'adresse TMX.Aide@neb-one.gc.ca.

Veuillez agréer, Maître, mes sincères salutations.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young

c. c. Toutes les parties